

Listes des délibérations de la séance du Conseil Municipal**9 juillet 2024**

Numéro	Objet	Décisions
4730	Adoption du procès-verbal de la séance précédente en date du 16 juin 2024	approuvée
4731	Adoption du règlement budgétaire et financier (RBF)	approuvée
4732	Modification du tableau des emplois : transformation d'un poste au sein des établissements d'accueil du jeune enfant	approuvée
4733	Compte-rendu des décisions prises par délégation du Conseil Municipal	approuvée
	Questions diverses : 1. Diverses informations communautaires (3CM) 2. Arrêté portant sur la gestion d'enlèvement de la Jussie 3. Date des manifestations communales 4. Retour sur l'assemblée générale de la SEMCODA	

Liste déposée sur le site internet de la commune de Dagneux le 22 juillet 2024

DEPARTEMENT DE L'AIN
ARRONDISSEMENT DE BOURG EN BRESSE

MAIRIE DE DAGNEUX

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de membres :
Afférents au C.M : 27
En exercice : 27
Qui ont pris part à la délibération : 26

L'AN DEUX MIL VINGT ET QUATRE
à dix-neuf heures

SEANCE DU 9 JUILLET 2024

Le Conseil Municipal de la Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans la salle du Conseil municipal.

Sous la Présidence de Jean-Christophe PEGUET, Maire de Dagneux,

N°4730

PRESENT(E)S : Mesdames Emmanuelle BARBARIN, Danielle BERNARD, Carole BOUTY, Armelle DUBSAY, Sandrine PEGUET, Aurélie RICHARD, Isabelle SAUVEYRE, Christine SEIGNER, Audrey THUILIERE, Murielle VERGNAUD, Messieurs Nicolas BERTHET, Christian CHEVALIER, Vincent CREVAT, Alain DULAC, Pierre-Yves GERARD, Pascal GUERIN, Philippe GUILLOT-VIGNOT, Bernard HERITIER, Frédéric MARCHE, Jean-Christophe PEGUET, Guillaume SALLERIN, Jean-Marc VIGNE,

EXCUSE(E)S :

Madame Audrey LOMBARD donne procuration à Christine SEIGNER,
Madame Virginie VALLIER donne procuration à madame Isabelle SAUVEYRE,
Monsieur Olivier LAPIERRE donne procuration à monsieur Pierre-Yves GERARD,
Monsieur Jean-Philippe PORCHERON donne procuration à madame Emmanuelle BARBARIN,

ABSENT(E)S : Céline PERLIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Isabelle SAUVEYRE

OBJET : Adoption du procès-verbal de la séance précédente en date du 11 Juin 2024

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal du conseil municipal en date du 11 juin 2024.

Ainsi fait et délibéré, en Mairie,
Les jour, mois et an que dessus.

Monsieur le Maire,
Jean-Christophe PEGUET

Madame le secrétaire de séance,
Isabelle SAUVEYRE



Publication faite le :

22 JUL. 2024

DEPARTEMENT DE L'AIN
ARRONDISSEMENT DE BOURG EN BRESSE

MAIRIE DE DAGNEUX

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de membres :
Afférents au C.M : 27
En exercice : 27
Qui ont pris part à la délibération : 26

L'AN DEUX MIL VINGT ET QUATRE
à dix-neuf heures

SEANCE DU 9 JUILLET 2024

Le Conseil Municipal de la Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans la salle du Conseil municipal.

Sous la Présidence de Jean-Christophe PEGUET, Maire de Dagneux,

N°4731

PRESENT(E)S : Mesdames Emmanuelle BARBARIN, Danielle BERNARD, Carole BOUTY, Armelle DUBSAY, Sandrine PEGUET, Aurélie RICHARD, Isabelle SAUVEYRE, Christine SEIGNER, Audrey THUILIERE, Murielle VERGNAUD, Messieurs Nicolas BERTHET, Christian CHEVALIER, Vincent CREVAT, Alain DULAC, Pierre-Yves GERARD, Pascal GUERIN, Philippe GUILLOT-VIGNOT, Bernard HERITIER, Frédéric MARCHE, Jean-Christophe PEGUET, Guillaume SALLERIN, Jean-Marc VIGNE,

EXCUSE(E)S :

Madame Audrey LOMBARD donne procuration à Christine SEIGNER,
Madame Virginie VALLIER donne procuration à madame Isabelle SAUVEYRE,
Monsieur Olivier LAPIERRE donne procuration à monsieur Pierre-Yves GERARD,
Monsieur Jean-Philippe PORCHERON donne procuration à madame Emmanuelle BARBARIN,

ABSENT(E)S : Céline PERLIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Isabelle SAUVEYRE

OBJET : Adoption du règlement budgétaire et financier (RBF)

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L5217-10-8 ;
VU la délibération n°4527 du 18 octobre 2022 adoptant de façon anticipée la nomenclature M57 pour le budget principal de la commune ;
VU la délibération n°4573 du 21 février 2023 portant adoption du règlement budgétaire et financier de la Commune ;
VU les élections partielles intégrales qui se sont déroulées le 24 mars 2024 et le renouvellement du Conseil municipal qui s'en est suivi ;

CONSIDERANT que l'établissement d'un règlement budgétaire et financier permet de :
- décrire les procédures de la collectivité, les faire connaître avec exactitude et de se donner pour objectif de les suivre le plus précisément possible ;

- créer un référentiel commun et une culture de gestion que la direction des finances et les services de la collectivité s'approprient et partagent ;
- rappeler les normes et respecter le principe de permanence des méthodes ;
- définir les modalités de gestion en matière d'autorisation d'engagement (AE), d'autorisation de programme (AP) et de crédit de paiement (CP) et combler les éventuels « vides juridiques » ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER le règlement budgétaire et financier annexé à la présente délibération ;
- DE CHARGER monsieur le Maire des modalités d'application de ce règlement, notamment ceux nécessaires à sa mise en œuvre, et de la signature de tous documents afférents.

Ainsi fait et délibéré, en Mairie,
Les jour, mois et an que dessus.

Monsieur le Maire,
Jean-Christophe PEGUET

Madame le secrétaire de séance,
Isabelle SAUVEYRE

Publication faite le :

22 JUL. 2024



Sauveyre

DEPARTEMENT DE L'AIN
ARRONDISSEMENT DE BOURG EN BRESSE

MAIRIE DE DAGNEUX

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de membres :
Afférents au C.M : 27
En exercice : 27
Qui ont pris part à la délibération : 27

L'AN DEUX MIL VINGT ET QUATRE
à dix-neuf heures

SEANCE DU 9 JUILLET 2024

Le Conseil Municipal de la Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans la salle du Conseil municipal.

Sous la Présidence de Jean-Christophe PEGUET, Maire de Dagneux,

N°4732

PRESENT(E)S : Mesdames Emmanuelle BARBARIN, Danielle BERNARD, Carole BOUTY, Armelle DUBSAY, Sandrine PEGUET, Céline PERLIER, Aurélie RICHARD, Isabelle SAUVEYRE, Christine SEIGNER, Audrey THUILIERE, Murielle VERGNAUD, Messieurs Nicolas BERTHET, Christian CHEVALIER, Vincent CREVAT, Alain DULAC, Pierre-Yves GERARD, Pascal GUERIN, Philippe GUILLOT-VIGNOT, Bernard HERITIER, Frédéric MARCHE, Jean-Christophe PEGUET, Guillaume SALLERIN, Jean-Marc VIGNE,

EXCUSE(E)S :

Madame Audrey LOMBARD donne procuration à Christine SEIGNER,
Madame Virginie VALLIER donne procuration à madame Isabelle SAUVEYRE,
Monsieur Olivier LAPIERRE donne procuration à monsieur Pierre-Yves GERARD,
Monsieur Jean-Philippe PORCHERON donne procuration à madame Emmanuelle BARBARIN,

ABSENT(E)S :

SECRETARE DE SEANCE : Isabelle SAUVEYRE

OBJET : Modification du tableau des emplois : transformation d'un poste au sein des établissements d'accueil du jeune enfant

VU la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34 ;

VU l'avis favorable du comité technique en date du 3 juin 2024 ;

VU le budget de la collectivité ;

VU le tableau des effectifs ;

CONSIDERANT que les emplois des collectivités doivent être créés et modifiés par l'organe délibérant de la collectivité, il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;

CONSIDERANT les besoins d'accueil des familles et la volonté de mettre en cohérence ces besoins et le fonctionnement de la micro-crèche et du Multi-accueil de la collectivité pour l'accueil des enfants ;

CONSIDERANT à ce titre qu'il est envisagé l'adaptation des postes suivants :

- Suppression d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet à la micro-crèche (poste n°41) vacant ;
- Transformation d'un poste d'adjoint d'animation, pour la même durée en poste d'auxiliaire de puériculture, ;

CONSIDERANT que cette adaptation permettrait une meilleure organisation à compter de la rentrée prochaine ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- DE TRANSFORMER un poste d'adjoint d'animation en poste d'auxiliaire de puériculture, pour la même durée, à compter du 27 août 2024 ;
- DE SUPPRIMER, pour cela, le poste d'un adjoint d'animation à temps complet, à compter du 27 août 2024 et à cette même date de CRÉER un poste d'auxiliaire de puériculture ;
- DE CONSERVER le même nombre d'emplois permanents au sein de la collectivité, à savoir 45.
-

Ainsi fait et délibéré, en Mairie,
Les jour, mois et an que dessus.

Monsieur le Maire,
Jean-Christophe PEGUET

Madame le secrétaire de séance,
Isabelle SAUVEYRE



Publication faite le : 22 JUIL. 2024

DEPARTEMENT DE L'AIN
ARRONDISSEMENT DE BOURG EN BRESSE

MAIRIE DE DAGNEUX

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de membres :
Afférents au C.M : 27
En exercice : 27
Qui ont pris part à la délibération : 27

L'AN DEUX MIL VINGT ET QUATRE
à dix-neuf heures

SEANCE DU 9 JUILLET 2024

Le Conseil Municipal de la Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans la salle du Conseil municipal.

Sous la Présidence de Jean-Christophe PEGUET, Maire de Dagneux,

N°4733

PRESENT(E)S : Mesdames Emmanuelle BARBARIN, Danielle BERNARD, Carole BOUTY, Armelle DUBSAY, Sandrine PEGUET, Céline PERLIER, Aurélie RICHARD, Isabelle SAUVEYRE, Christine SEIGNER, Audrey THUILIERE, Murielle VERGNAUD, Messieurs Nicolas BERTHET, Christian CHEVALIER, Vincent CREVAT, Alain DULAC, Pierre-Yves GERARD, Pascal GUERIN, Philippe GUILLOT-VIGNOT, Bernard HERITIER, Frédéric MARCHE, Jean-Christophe PEGUET, Guillaume SALLERIN, Jean-Marc VIGNE,

EXCUSE(E)S :

Madame Audrey LOMBARD donne procuration à Christine SEIGNER,
Madame Virginie VALLIER donne procuration à madame Isabelle SAUVEYRE,
Monsieur Olivier LAPIERRE donne procuration à monsieur Pierre-Yves GERARD,
Monsieur Jean-Philippe PORCHERON donne procuration à madame Emmanuelle BARBARIN,

ABSENT(E)S :

SECRETAIRE DE SEANCE : Isabelle SAUVEYRE

OBJET : compte-rendu des décisions prises par délégation du conseil municipal

- VU l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales qui autorise le conseil municipal à déléguer en tout ou partie et pour la durée du mandat certaines attributions ;
- VU l'article L2121-23 Code général des collectivités territoriales qui impose au maire de rendre compte, à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal, des décisions qu'il a prises dans le cadre de ces délégations.

Monsieur le maire en rend compte comme suit pour les alinéas suivants :

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans – présentation par Jean-Christophe PEGUET ;

Salle des bâtonnes :

- week-end du 1^{er} juin et 2 juin : gala de danse organisé Tous en scène - location de la grande salle pour un montant de 750 €.
- week-end du 8 et 9 juin : festival pratique amateur organisé par la MJC - location de la grande salle pour un montant de 600 €.
- week-end du 15 et 16 juin : anniversaire privé organisé par un famille Dagnards - location du hall pour un montant de 200 €.
- week-end du 22 et 23 juin : concert organisé par l'association école de musique – location de la grande salle gratuite et le forfait pour le ménage d'un montant de 120 €.

Parking Carré Tilleuls :

La location de place de stationnement est de 23€/mois.

Location de la place de stationnement n°47 au 27 juin 2024.

6° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières – présentation par Jean-Christophe PEGUET ;

Cimetière du Renom :

Renouvellement de concession au sol, pleine terre F-53, acte signé le 29 mai 2024, pour une durée de 30 ans pour un montant de 349,07 €.

Cimetière des Granges :

Concession au sol, pleine terre A-04, acte signé le 2 avril 2024, pour une durée de 30 ans pour un montant de 493,25 €,

Concession au sol, caveau K-20, acte signé le 5 mai 2024, pour une durée de 30 ans pour un montant de 493,25 €.

15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans la limite de 300 000 € - présentation par Pierre-Yves GERARD ;

Le droit de préemption urbain a été institué par le Conseil municipal en date du 26 mai 2014 sur l'ensemble des zones urbaines U et des zones d'urbanisation future AU déterminées par le Plan Local d'urbanisme (PLU) adopté par le Conseil municipal en date du 10 janvier 2014.

Les DIA pour lesquelles le DPU n'a pas été mis en œuvre :

- Appartement et jardin, section AB sous les n°499 et 501 sis 75 rue des Lilas ;
- Local professionnel, section AD sous les n°517, 518 et 520 sis 1597 rue de Genève ;
- Bâtiment d'habitation et terrain avec grange, section AC sous les n°282 et 321 sis 797 rue de Genève ;
- Bâtiment d'habitation et terrain, section AB sous le n°390 sis lieu-dit Les Plantées la Cerisaie ;
- Terrain, section AC sous le n°364 sis le Village ;
- Terrain, section AC sous le n°805 sis le Village ;
- Terrain, section AC sous le n°716 sis le Village ;

- Terrain, section AC sous le n°349 sis le Village ;
- Terrain, section AC sous les n°362 et 363 sis le Village ;
- Bâtiment d'habitation et terrain, section AC sous les n°631, 635 et 725 sis 784 rue de Genève ;
- Bâtiment d'habitation et terrain, section AC sous le n°395 sis 376 rue du Cottey ;

Ainsi fait et délibéré, en Mairie,
Les jour, mois et an que dessus.

Monsieur le Maire,
Jean-Christophe PEGUET

Madame le secrétaire de séance,
Isabelle SAUVEYRE



Publication faite le :

22 JUIL. 2024